

CONSEIL MUNICIPAL DE MONTESQUIEU-VOLVESTRE

Compte-rendu de la séance du lundi 19 mai 2014

Ouverture de la séance : 20 heures 30

Présents :

M. Patrick LEMASLE, Maire, Président de séance.

Mme Dominique FAUCHEUX, M. Henri DEJEAN, Mme Claire MEDALE-GIAMARCHI, M. Claude BOUVIER, Mme Béatrice MAILHOL, M. Jean-Pierre BOIX, Maires-Adjoints.

M. Thierry BERTOLINO, M. Frédéric BIENVENU, Mme Caroline BREZILLON, Mme Annie CAZEAUX, Mme Joëlle DOUARCHE, M. Jean-Pierre ECHAVIDRE, M. Alban GAUTIER, M. Yvan HEUILLET, Mme Evelyne ICARD, M. Rémi JANOTTO, Mme Jeanine LEGROS, M. Michel PORTET, Mme Laetitia ROUGER, M. Alain SENTENAC, Mme Jocelyne SOURDOUYRE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés : Mme Magali ALEK qui a donné pouvoir à Mme Dominique FAUCHEUX.

M. Patrick LEMASLE, Maire et Président de séance, procède à l'appel pour vérifier que le quorum est atteint. Il propose de désigner Monsieur Rémi JANOTTO, benjamin des conseillers présents, comme secrétaire de séance.

Secrétaire de séance :

Monsieur Rémi JANOTTO

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 avril 2014

Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 avril 2014.

Après délibération, l'adoption du procès verbal est ajournée. Le procès verbal sera à nouveau soumis à approbation lors de la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises depuis le Conseil Municipal du 24 avril 2014.

DECISION N° D.2014-03 du 12 mai 2014 - MAPA Station sanitaire pour aire de camping-cars

Considérant les décisions N° D.2014-39 et D.2014-40 du 21 octobre 2013 classant la consultation pour la création d'une aire de camping-car, Lot 1 – VRD et Lot 2 – Borne préfabriquée, sans suite pour insuffisance de candidat,

Considérant le faible montant de la prestation, le pouvoir adjudicateur, conformément à l'article 28 III du code des marchés publics, a décidé que le marché serait passé sans publicité et avec mise en concurrence par simple consultation,

Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées,

Un marché à procédure adaptée est passé avec la société QUANTUM SYSTEMES, domiciliée ZC CAP NORD – RN 7 – 03 000 AVERMES, SIRET N° 439 655 804 00045, pour la fourniture d'une station sanitaire pour aire de camping-cars.

Le marché est conclu pour un montant unitaire de : **3 074.95 euros H.T.**

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose à l'assemblée de procéder à l'examen des délibérations.

1 SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 POUR LE LOT 3 BIS – CHARPENTE COUVERTURE, DANS LE CADRE DU MARCHÉ « CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ET D'UNE HALLE DE SPORTS ».

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 13 mai 2013 qui a attribué le lot 3 bis - CHARPENTE-COUVERTURE, du marché public de construction d'une école et d'une halle de sports, à l'Entreprise GALLAY domiciliée 5 chemin des anguillères à NOE (31410) pour un montant de 249 417,85 € H.T.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Béatrice MAILHOL, maire-adjoint en charge des Travaux, qui explique qu'afin de satisfaire aux risques sismiques, le bureau de contrôle chargé de contrôler la conformité et le respect des normes de la construction préconise des travaux supplémentaires.

L'Entreprise GALLAY propose de signer pour ces travaux un avenant de plus value de 12 440 € HT correspondant à une augmentation de 4,99 % du montant initial du marché.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter l'avenant de plus value proposé par l'Entreprise GALLAY et de porter le montant fixé à l'acte d'engagement de 249 417,85 euros HT à 261 857,85 euros HT.

Pour : 23

Contre : 0

Nuls ou blancs : 0

2 SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 POUR LE LOT 10 – ELECTRICITE, DANS LE CADRE DU MARCHÉ « CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ET D'UNE HALLE DE SPORTS ».

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 13 mai 2013 qui a attribué le lot 10 - ELECTRICITE, du marché public de construction d'une école et d'une halle de sports, à la SARL INTELEC domiciliée 1 rond-point de Flotis à Saint-Jean (31240) pour un montant de 218 835,10 € H.T.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Béatrice MAILHOL, maire-adjoint en charge des Travaux, qui explique qu'afin de permettre l'intégration de prises de courant et de prises internet supplémentaires dans les salles de classe et dans la salle informatique, il convient de signer un avenant de plus value de 6 679, 82 € HT correspondant à une augmentation de 3,5 % du montant initial du marché.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter l'avenant de plus value proposé par la SARL INTELEC et de porter le montant fixé à l'acte d'engagement de 218 835,10 € H.T à 225 514,82 euros HT.

Pour : 23

Contre : 0

Nuls ou blancs : 0

3 ACCEPTATION D'UN SOUS TRAITANT POUR LE LOT 4 – CHARPENTE METALLIQUE, DANS LE CADRE DU MARCHÉ « CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE ET D'UNE HALLE DE SPORTS ».

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Béatrice MAILHOL qui rappelle à l'assemblée la délibération du 13 mai 2013 ayant attribué le lot 4 - CHARPENTE METALLIQUE du marché de construction d'une école élémentaire et d'une halle de sports à l'Entreprise DL GARONNE CONSTRUCTIONS METALLIQUES, domiciliée Z.A la Piche – 1 rue Marcel Langer à SEYSES (31600) pour un montant de 118 690 € H.T.

L'entreprise DL GARONNE informe la commune de son intention de sous-traiter les travaux d'application d'une peinture glycérophthalique sur l'ensemble de l'ossature métallique à l'entreprise LOCATELLI SAS domiciliée 250 route de Gaillères à LUCBARDEZ ET BARGUES (40090) pour un montant maximum HT de 6 500 euros avec paiement direct au sous-traitant.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter la déclaration de sous-traitance de l'entreprise DL GARONNE pour la réalisation des travaux d'application d'une peinture glycérophthalique sur l'ensemble de l'ossature métallique par l'entreprise LOCATELLI SAS.

Pour : 23

Contre : 0

Nuls ou blancs : 0

4 ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT(SMEPE)

Le Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement est un syndicat émanant du Conseil Général de la Haute-Garonne qui a pour vocation d'intervenir dans l'accompagnement et le soutien aux projets environnementaux. Il peut également intervenir au niveau scolaire ou dans le cadre de manifestations ponctuelles pour l'éducation à la protection de l'environnement.

Le Conseil d'Administration du SMEPE est composé de 30 représentants des deux collèges :

- Pour le Conseil Général, 15 conseillers généraux désignés par l'assemblée départementale ;
- Pour le collège des communes, 15 élus municipaux. Un appel à candidature est lancé auprès des 265 communes membres après chaque élection municipale.

Il appartient aux communes, suite aux élections municipales, de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant qui auront vocation à siéger au Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'élire Monsieur Yvan HEUILLET en qualité de délégué titulaire et Monsieur Rémi JANOTTO en qualité de délégué suppléant pour représenter la commune auprès du SYNDICAT MIXTE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Pour : 23

Contre : 0

Nuls ou blancs : 0

5 DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la circulaire ministérielle du 26 octobre 2001 prévoit que chaque commune procède par délibération à la désignation d'un correspondant défense au sein des membres du Conseil Municipal.

Le correspondant défense est chargé entre autre de mettre à disposition et de diffuser toute information nécessaire au recensement dans la commune, de participer en qualité d'intervenant à la Journée Défense et Citoyenneté (ex JAPD) et d'être en contact avec les membres de la communauté éducative pour aider à la mise en œuvre de l'enseignement de la Défense.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Claude BOUVIER en qualité de correspondant défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Monsieur Claude BOUVIER en tant que correspondant défense de la commune.

Pour : 23

Contre : 0

Blancs ou nuls : 0

6 ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION ET CONDITIONS DE TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a adhéré en 2003 au service de prévention des risques professionnels proposé par le Centre de Gestion de la Haute-Garonne.

Ce service facultatif permet aux consultants du Centre de Gestion d'intervenir à la demande de la collectivité sur :

- L'application des réglementations en matière de prévention des risques et des conditions de travail,
- La coordination et l'accompagnement de l'action des agents municipaux en charge de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité,
- Le recensement des risques professionnels et les actions de prévention à prévoir (plan de prévention),
- La diffusion de l'information technique et réglementaire,
- Les études de postes, les mesures physiques d'ambiance (bruit, éclairage...),
- La recherche des causes initiales des accidents du travail et les mesures à prendre afin d'éviter leur récurrence,
- La participation aux comités techniques paritaires et au comité d'hygiène et de sécurité en qualité d'experts.

Ce service est facturé pour un montant de 6,10 € par an et par agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention relative à l'adhésion au service de prévention et conditions de travail proposée par le Centre de Gestion de la Haute-Garonne.

Pour : 23

Contre : 0

Blancs ou nuls : 0

7 TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES POUR L'ANNEE 2015

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au maire de procéder au tirage au sort des jurés d'assises à partir des listes électorales des personnes âgées de plus de 23 ans au 1^{er} janvier de l'année suivant leur désignation (nées avant le 1^{er} janvier 1992).

Pour la circonscription, il convient de désigner six personnes.

Le tirage au sort donne les résultats suivants :

| Nom Prénom | Date de naissance | Lieu de naissance | Adresse | Profession |
|-----------------------------------|-------------------|----------------------------------|--|------------|
| PUJOL Danielle Epouse BARBASTE | 08/09/1945 | ROQUEFORT/ GARONNE (31) | 5 côte de Mauléon 31310 MONTESQUIEU Vtre | NC |
| CLEMENT Nadia | 13/04/1941 | ST-JULIEN-LES- VILLAS (10) | 88 avenue des Pyrénées 31310 MONTESQUIEU Vtre | NC |
| ICARD Jean-Claude | 28/02/1960 | TOULOUSE (31) | Rue des Alouettes 31310 MONTESQUIEU Vtre | NC |
| DERUYVER Pascale | 16/08/1956 | MARQUILLIES (59) | 38 chemin des Perdous 31310 MONTESQUIEU Vtre | NC |
| GASTON Claude | 29/10/1947 | MONTESQUIEU VOLVESTRE (31) | 50 avenue du Mas d'Azil 31310 MONTESQUIEU Vtre | NC |
| IMBERT DE BALORRE Anne Jacques | 23/06/1953 | TOULOUSE (31) | Lieu-dit « Richac » 31310 MONTESQUIEU Vtre | NC |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la liste des jurés d'assise telle que présentée ci-dessus.

Pour : 23

Contre : 0

Blancs ou nuls : 0

8 APPROBATION DU CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA PARCELLE CADASTREE F126

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a acquis la parcelle F 126 située à l'angle de l'avenue du Mas d'Azil et du chemin Tuileries et Campets afin d'entreprendre des travaux de voirie (giratoire) rendus nécessaires par l'urbanisation de ce secteur et par la mise en sécurité de l'entrée de ville du secteur sud.

Les travaux, l'enquête publique et la procédure d'acquisition étant maintenant terminés, il convient de classer cette parcelle dans le domaine public communal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de classer la parcelle F 126 dans le domaine public communal.

Pour : 23

Contre : 0

Nuls ou blancs : 0

9 CONVENTION POUR LE SUIVI HYGIENE DU RESTAURANT SCOLAIRE AVEC LA SOCIETE LABHYA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention avait été signée, en janvier 2004, avec la société LABHYA en vue d'effectuer le suivi hygiène du Restaurant scolaire de la commune.

Afin de prendre en compte les évolutions dans les normes hygiène, la société LABHYA propose une nouvelle convention. Reprenant les mêmes termes que la précédente, elle permet d'organiser chaque année :

- 6 visites d'hygiène, comprenant un point conseil avec le personnel, deux prélèvements d'aliment pour analyse bactériologique, et deux prélèvements de surface pour validation du nettoyage/désinfection ;
- 1 bilan annuel des résultats d'analyse ;
- 1 Diagnostic Sécurité Alimentaire.

Cette prestation est proposée pour un montant forfaitaire de 1 061.25€ HT annuel, révisable le 15 décembre de chaque année. La durée de la convention est d'un an, renouvelable par tacite reconduction

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet de convention pour le suivi hygiène du restaurant scolaire proposé par la société LABHYA.

Pour : 23

Contre : 0

Blancs ou nuls : 0

10 CONVENTION AVEC LE SDEHG POUR LES TRAVAUX SUR L'ILE DU RAMIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Remplacement de huit luminaires vétustes de « style » sur le jardin du Ramier :
Comprenant 6 de type lanterne portée en 100 W SHP et 2 de type lanterne suspendue.

Après déduction de la participation du SDEHG, la part restant à la charge de la Commune est estimée à 3 697 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet de remplacement des luminaires du Ramier proposé par le SDEHG et d'inscrire la dépense au budget 2014.

Pour : 23

Contre : 0

Nuls ou blancs : 0

11 SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE EN FAVEUR DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE ET DE LA REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a réalisé un avant-projet pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique en centre-ville, sur une parcelle appartenant à la commune, située 14 rue du Paradis à Montesquieu-Volvestre et cadastrée AB 214.

Afin de procéder aux travaux, il est nécessaire de signer une convention de servitude en faveur du SDEHG et de la Régie Municipale d'Electricité de Montesquieu-Volvestre pour l'installation, l'entretien, la réparation, la modification ou le remplacement de tous appareils, outillages et dispositifs annexes concourant à la bonne marche de l'ouvrage sur la parcelle concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de conclure avec le SDEHG et la Régie municipale d'électricité une convention de servitude pour l'implantation d'un transformateur électrique sur la parcelle AB 214, située 14 rue du paradis.

Pour : 23

Contre : 0

Blancs ou nuls : 0

12 CONVENTION AVEC L'ADDA 31, LE CDT ET L'OFFICE DE TOURISME DE MONTESQUIEU-VOLVESTRE POUR L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE DANS LE CADRE DU FESTIVAL « 31 NOTES D'ETE »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Départementale pour le Développement des Arts en Haute-Garonne (ADDA 31) et le Comité Départemental du Tourisme (CDT) souhaitent organiser dans le cadre du festival « 31 Notes d'Été » une représentation gratuite du spectacle intitulé « *Le Régional de Toulouse invite Elaine Lopes* ». Cette représentation musicale est prévue le vendredi 25 juillet à 21 h sous la Halle et sera précédée d'une animation proposée par l'Office de Tourisme.

Le spectacle est pris en charge par le Conseil Général de la Haute-Garonne (rémunération des musiciens, droits et taxes). Les frais de repas des intervenants sont pris en charge par l'Office de Tourisme et remboursés par l'ADDA 31. L'Office de Tourisme prévoira également une petite collation d'après spectacle et les rafraîchissements des intervenants pendant la représentation. La commune et l'Office de Tourisme s'engagent à coordonner les moyens techniques (scène, chaises, arrêtés) et humains (mise à disposition de personnels avant, pendant et après la représentation) rendus nécessaires par cette animation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat relative à l'animation « 31 Notes d'Été » prévue le vendredi 25 juillet 2014 aux conditions fixées ci-dessus.

Pour : 23

Contre : 0

Blancs ou nuls : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

Fait à Montesquieu-Volvestre le 26 mai 2014.

Le Maire,
Patrick LEMASLE